

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-002

Aux personnes intéressées :

Demande de dérogation mineure au bénéfice de l'immeuble situé au 17, 3^e Rue à Chapais (lot 4 959 499), afin de permettre l'implantation d'une remise dont la marge latérale droite et la marge arrière sont à 0,73 mètres au lieu de 0,90 mètres, le tout contrevenant à l'article 6.7 du *Règlement de zonage 21-536 de la Ville de Chapais* et ses amendements.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de la réunion du CCU tenue le 26 novembre 2024, le comité a recommandé à la majorité de ne pas accorder cette dérogation mineure.

Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 décembre 2024 à 19 h, à l'hôtel de ville de Chapais, situé au 145, boulevard Springer. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil ou une personne désignée expliquera le projet de résolution et entendra les personnes visées par la zone en question (29-H).

DONNÉ À CHAPAIS, ce 28^e jour de novembre 2024

Mélanie Gagné
Directrice générale, greffière-trésorière